



SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANTS

100 % CEA



SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANTS

CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION

CD VILLENAUXE LA GRANDE

Le : 30 mars 2026

Coup de chaud à Villeneuve la Grande

Dimanche 29 mars, alors que les surveillants terminent la distribution des repas à l'issue d'un dimanche matin calme et sans incident sur le bâtiment B, l'alerte est donnée par l'agent en poste au 2^e étage, côté B et pic de bâtiment : départ de feu en cellule.

Un surveillant, pourtant violemment agressé il y a moins d'un an, n'hésite pas à aller directement vérifier si la cellule en feu est occupée. Pensant d'abord à sa mission de protection des personnes détenues avant sa propre sécurité, il s'assure que la cellule est bel et bien vide. Une fois cela vérifié, les agents se retirent, s'équipent et reçoivent les consignes du major et du brigadier-chef, les deux seuls membres de l'encadrement présents dans l'établissement.

Le major et le brigadier-chef, forts de leurs longues expériences, décident de faire équiper trois équipes d'agents pour maîtriser l'incendie et de rapatrier des extincteurs sur le bâtiment. Grand bien leur en a pris, car, entre les tenus incendies incomplètes, les ARI non remplis et le RIA non-fonctionnel, le SSI défectueux, les agents n'ont pas été trop de neuf pour, à défaut d'éteindre complètement l'incendie, éviter qu'il ne se propage ailleurs.

Les bouteilles d'air se vidant à toute vitesse et le major ne disposant plus que de trois agents opérationnels pour retourner au feu, il prend la décision d'évacuer les ailes B et A de cet étage et de placer les personnes détenues en promenade, afin de protéger à la fois ses agents et les détenus, et de permettre l'intervention des pompiers en toute sécurité.

Les pompiers, arrivés et guidés par le brigadier-chef, ont dû couper la porte d'intervention entre le chemin de ronde et les zones neutres, les clés d'intervention n'étant pas présentes dans leurs boîtiers. Cette défaillance a entraîné une perte de temps précieux, qui aurait pu être dramatique sans la clarté et l'expérience du brigadier-chef.

Une fois l'incendie maîtrisé par les pompiers, il a été procédé à la vérification de l'état de santé du personnel, puis des personnes détenues. Résultat : seul le primo-intervenant a été transporté à l'hôpital pour une légère prise en charge, sans gravité.

Cela démontre clairement le savoir-faire, le sérieux et la solidarité de l'ensemble des membres du CEA qui, malgré les défaillances matérielles et techniques de l'administration, ont su faire face à une situation qui aurait pu être bien plus dramatique.

Après le débriefing de fin d'intervention, un appel au volontariat a été lancé auprès des agents ne travaillant pas la nuit afin de renforcer l'équipe de l'après-midi. Sans surprise, tous ont répondu favorablement à la sollicitation.

La direction a également fait appel aux ELSP qui, bien que ne travaillant pas le week-end et n'étant pas d'astreinte, ont une fois de plus répondu présent par solidarité avec leurs camarades de détention, afin d'assurer la sécurité des retours en cellule sur l'aile A du 2^e étage et les transferts des personnes détenues de l'aile B, que ce soit vers d'autres bâtiments ou vers des cellules déjà occupées, avec la mise en place de matelas au sol une première que nous espérons temporaire.

Le **SPS-CEA** félicite et remercie l'ensemble des agents présents, qu'il s'agisse de ceux équipés, de ceux venus en renfort des autres bâtiments, de ceux restés pour l'après-midi ou encore des ELSP venus spontanément sur leur temps de repos.

Le **SPS-CEA** demande que le personnel soit distingué et félicité officiellement pour la qualité de leur travail, que ce soit par l'établissement, la DI et/ou la DGAP.

Le **SPS-CEA** demande qu'un audit sécuritaire soit mené sur l'ensemble de l'établissement, car il est inadmissible qu'à chaque incident, les défaillances s'accumulent dans l'indifférence générale.

Faut-il un drame pour que l'administration se mobilise et demande des comptes ?

Le **SPS-CEA** demande que l'équivalent du nombre de personnes détenues des ailes A et B soit réparti dans d'autres établissements, afin d'éviter les matelas au sol et la sure occupation des cellules.

Le **SPS-CEA** demande la condamnation du 2^e étage du bâtiment B jusqu'à ce qu'il soit nettoyé par une entreprise spécialisée et réparée, afin que les agents ne soient pas exposés aux suies et autres dépôts générés par la fumée.

Enfin, le **SPS-CEA** demande, au vu de l'importance de l'événement, un retour d'expérience (RETEX) avec l'intervention de spécialistes.



Le bureau local